



MRC de Maskinongé
Schéma d'aménagement
et de développement
révisé

Légende :

- Limites de l'îlot déstructuré ou du secteur mixte
- Affectation agricole active
- Limites de propriété

Échelle = 1 : 5 500

Réalisation : Service de l'aménagement du territoire
Source : Base numérique M.R.N. 1 : 20 000
© Gouvernement du Québec

Plan no.
SÉT-10

*Affectations agricoles /
Îlots déstructurés :
Saint-Étienne-
des-Grès*